

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T086

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux d'aménagement du point d'arrêt bus au norme PMR

Avenue Saint-Anne / Avenue Henri Fabre

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter du 10/03/2025 jusqu'au 04/04/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **EUROVIA, 640, avenue Georges Claude – CS 10564 – 13594 AIX EN PROVENCE** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 06 MARS 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



25T086



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 06 MARS 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE AVENUE SAINT-ANNE / AVENUE HENRI FABRE

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE DEPARTEMENTALE
 COMMUNALE PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... EUROVIA PACA SAS

Adresse 640, avenue Georges Claude - CS 10564 - 13594 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Tél./FAX 06 03 78 50 10

Mail rene.panzarella@eurovia.com

POUR LE COMPTE DE La Métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 10/03/25 au 04/04/25

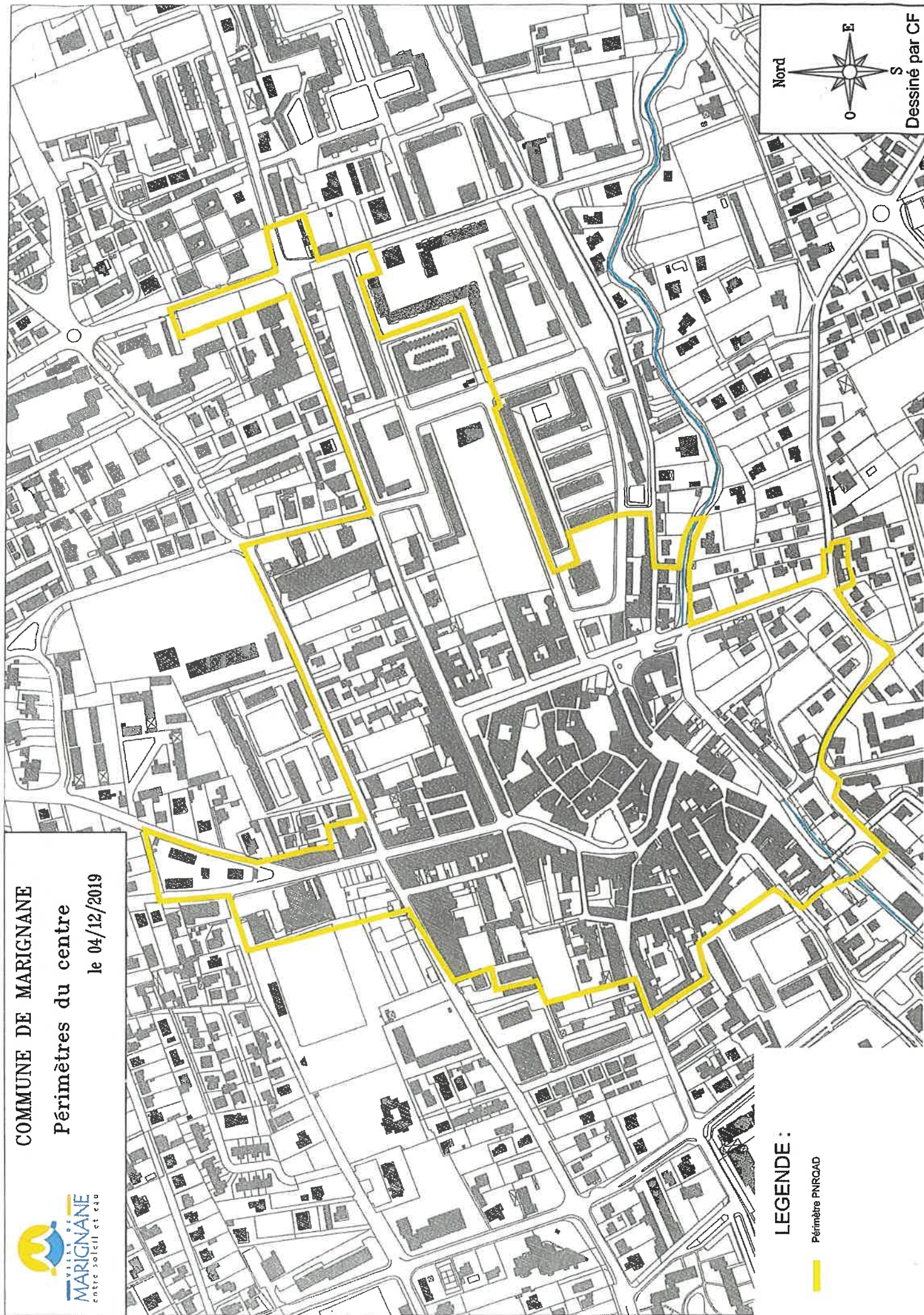
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Aménagement du point d'arrêt bus au norme PMR

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Horaires de chantier
<input type="checkbox"/> Longueur Tranchées		<input type="checkbox"/> TRAVAUX DE NUIT
<input type="checkbox"/> Voirie moins de 3 ans		<input checked="" type="checkbox"/> STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
<input checked="" type="checkbox"/> 30 KM/h		<input checked="" type="checkbox"/> ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
<input checked="" type="checkbox"/> DANGER		<input checked="" type="checkbox"/> ALTERNAT TRICOLORE Si besoin
<input checked="" type="checkbox"/> CHAUSSEE RETRECIE		<input type="checkbox"/> ROUTE BARREE AVEC DEVIATION si besoin Voir plan de circulation ou délestage
<input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX 1/2 chaussée		<input checked="" type="checkbox"/> Passage VL et PL
<input checked="" type="checkbox"/> Cônes de signalisation		<input checked="" type="checkbox"/> PROTECTION DES PIETONS
<input checked="" type="checkbox"/> BALISAGE DU CHANTIER		<input type="checkbox"/> INSTALLATION BENNE

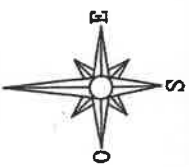
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRoad

Nord



Dessiné par CF